

Linguaphone a obtenu une note de **88/100** à l'index d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022



84 Femmes



33 Hommes

Indicateur écart de rémunération

Ecart favorable aux femmes.

35/40

Indicateur écart de taux d'augmentation

Les hommes et les femmes sont à égalité.

35/35

Indicateur retour congé maternité

Pas calculable

Indicateur des 10 plus hautes rémunérations

Les femmes sont sur-représentées.

5/10

Contexte :

Chez Linguaphone, nous portons une attention particulière au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Linguaphone obtient la note de 88/100, sur les données de l'année 2022.

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mesurer leur positionnement sur le plan de l'égalité professionnelle.

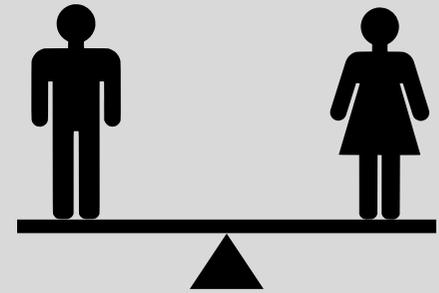
Plus une entreprise est performante sur les 5 indicateurs composant l'Index, plus elle obtient de points, le nombre maximum de points étant de 100.

Il faut une note minimum de 75/100 pour remplir cette obligation.

Les 5 indicateurs composant l'Index Egalité Femmes-Hommes sont les suivants :

1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : **40 pt**
2. Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : **20 pt**
3. Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes : **15 pt**
4. Taux de salariées augmentées après leur retour de congé maternité : **15 pt**
5. Répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations : **10 pt**

A noter que pour les entreprises de moins de 250 salariés, les indicateurs 2 et 3 sont regroupés sous un seul et même indicateur.



Calcul de l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

| | INDICATEUR CALCULABLE (1=OUI, 0=NON) | VALEUR DE L'INDICATEUR | POINTS OBTENUS | NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DE L'INDICATEUR |
|--|--|---------------------------|----------------|--|
| écart de rémunération(en%) | 1 | 4.1 % | 35 | 40 |
| écart d'augmentation individuelles (en points de %) | 1 | 0 % | 35 | 35 |
| Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 0 | - | - | - |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 1 | 3 | 5 | 10 |
| Total des indicateurs calculables | | | 75 | 85 |
| INDEX sur (100 pt) | | | 88 | 100 |